

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 28 mars 2025 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et les notes y afférentes. Les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l' « IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avèreront exactes.

GÉNÉRAL

CONVENTION DE VENTE DE LA PROPRIÉTÉ ROUYN À DES INVESTISSEURS AUSTRALIENS

La Société a signé, le 1^{er} octobre 2024, une convention définitive d'achat d'actifs dans le cadre d'une transaction (la « **Transaction** ») aux termes de laquelle Lac Gold (Rouyn) Inc. (« **Lac Gold** »), filiale canadienne de Lac Gold Pty Ltd (Au) nouvellement créée pour les besoins de la Transaction, acquerrait, sous certaines conditions, une participation de 100 % dans la propriété Rouyn de Yorbeau (la « **Propriété** »).

Dans le cadre de la Transaction, en contrepartie d'une participation de 100 % dans la Propriété, Lac Gold doit verser un prix d'achat de 25 000 000 \$ CA à la Société réparti comme suit:

- une somme de 2 000 000 \$ CA versée à la Société dans les 48 heures suivant la signature de la convention d'achat d'actifs (dont le montant a été reçu par la Société le 3 octobre 2024);
- une somme de 3 000 000 \$ CA payable à la Société à la date de clôture de la Transaction;
- trois versements égaux de 6 666 666 \$ CA payables à la Société aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires du 10 décembre 2024, soit, au total, le solde impayé de 20 000 000 \$ CA du prix d'achat, comme en atteste un billet à ordre portant intérêt au taux de 5 % par année émis le 10 décembre 2024 par Lac Gold à la Société.

Le titre de propriété a été transféré à Lac Gold le 10 décembre 2024 après la réception du paiement de la deuxième tranche de 3 000 000 \$ CA et la satisfaction des autres conditions usuelles de clôture. Lac Gold a jusqu'au 10 décembre 2028 pour payer la dernière tranche du solde impayé du prix d'achat, mais elle peut devancer ce paiement. Le paiement par Lac Gold du solde impayé du prix d'achat et des intérêts courus et impayés sur celui-ci est garanti par une hypothèque de premier rang grevant la Propriété.

En plus du prix d'achat payable par Lac Gold, dans le cadre de la clôture de la Transaction, Lac Gold a émis et accordé à l'intention de la Société une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie s'appliquant à tous les minéraux produits à la Propriété.

CONVENTION DE VENTE DE LA PROPRIÉTÉ ROUYN À DES INVESTISSEURS AUSTRALIENS (suite)

Yorbeau a l'intention d'affecter le produit de la vente de la Propriété au financement des programmes d'exploration et des activités préalables à la mise en valeur sur ses autres propriétés, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise

CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ

Le 8 août 2024, Yorbeau a clôturé un placement privé sans intermédiaire, par l'émission de 20 000 000 actions ordinaires de catégorie A accréditatives au prix de 0,05\$ chacune pour un produit brut total de 1 000 000 \$.

PROPRIÉTÉ BESCHEFER

Au cours du 2^e trimestre 2024, la Société a réalisé l'acquisition de la participation indivise restante de 20 % dans certains claims qui composent une partie de la propriété Beschefer de la Société.

Yorbeau a acquis la participation minoritaire d'International Explorers & Prospectors Inc. (« **IEP** ») aux termes d'une convention intervenue entre la Société, Explorers Alliance Corporation et IEP en contrepartie, notamment, du paiement par Yorbeau d'une somme de 200 000 \$ à IEP.

À la fin de l'année 2024, Yorbeau détient une participation de 100 % dans toute la propriété Beschefer, soit les 128 claims, sous réserve d'une redevance de 1% sur le revenu net de fonderie détenu par des tiers sur une partie de la propriété.

Au cours des mois de janvier à mars 2025, la Société a complété un programme de forage sur la propriété Beschefer, située au nord de la ville de La Sarre sur le territoire d'Eeeyou-Istchee. Le programme comprenait neuf forages pour un total 4 427 mètres et a couvert une distance de 3.2 km le long de l'horizon minéralisé B-26. Les résultats des échantillons prélevés ont été envoyés au laboratoire et sont attendu dans les prochaines semaines.

La Société continue l'évaluation de ses propriétés afin d'optimiser ses activités d'exploration. De plus, Yorbeau discute avec des partenaires potentiels qui pourraient se joindre à ses projets d'explorations.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle cumulative choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Information cumulée en date du</u>	<u>Revenus</u>	<u>Profit net (Perte nette)</u>	<u>Profit (perte) nette par action, de base et diluée</u>
31 décembre 2024	419 209\$	8 020 395*	0,02\$
30 septembre 2024	301 841\$	(587 999)	(0,01)\$
30 juin 2024	207 145\$	(374 617) \$	(0,01)\$
31 mars 2024	128 926\$	(87 858) \$	(0,01)\$
31 décembre 2023	137 753\$	(2 436 538) \$**	(0,01)\$
30 septembre 2023	83 870 \$	(716 607) \$	(0,01) \$
30 juin 2023	46 718 \$	(469 023) \$	(0,01) \$
31 mars 2023	22 321 \$	(164 914) \$	(0,01) \$
31 décembre 2022	828 823 \$	(2 503 810) \$**	(0,01) \$

* incluant 9 022 153 \$ de gain sur disposition de propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

** incluant (1 467 729 \$) de dépréciation des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation ((1 804 459 \$) en 2022)

LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 233 207 \$ comparativement à 222 759 \$ au 31 décembre 2023. Le fonds de roulement au 31 décembre 2024 était de 3 225 409 \$ \$ comparativement à (197 468) \$ au 31 décembre 2023.

RESSOURCES EN CAPITAL

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 700 000 \$ d'ici le 31 décembre 2024 en lien avec les financements accreditifs réalisés en 2023. Au 31 décembre 2024, la Société avait engagé un montant de 700 000 \$ de dépenses admissibles.

Quant au financement de 1 000 000 \$ du 7 août 2024, la Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 1 000 000 \$ d'ici le 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, la Société avait engagé un montant de 107 147 \$ de dépenses admissibles relativement à ces financements.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accreditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers conformes aux « *normes IFRS de comptabilité* » exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des actifs d'impôt;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, comme décrit plus en détail dans la section « Contrôle interne à l'égard de l'information financière ». Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux « *normes IFRS de comptabilité* ». Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives, tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information » ;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme ; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés a été effectuée récemment.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2024 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

DIVULGATION D'INFORMATIONS DE NATURE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Laurent Hallé, P. Géo.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

En contrepartie partielle pour l'acquisition de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la Propriété, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« **Alta** »), une société contrôlée par M. G. Bodnar Jr., le président et le chef de la direction et un administrateur de Yorbeau, une redevance de 0.5 % sur les revenus nets de fonderie s'appliquant à tous les minéraux produits sur ces claims (la « **redevance Alta** »). Une avance annuelle sur la redevance Alta de 50 000 \$ était payable trimestriellement à raison de 12 500 \$ par trimestre. La redevance Alta était rachetable par la Société à raison d'un paiement de 500 000 \$. En vertu de la convention d'achat d'actif entre la Société et Lac Gold daté du 1^{er} octobre 2024, lors de la clôture de la vente de la Propriété, Lac Gold a assumé tous les droits et les obligations de la Société en vertu de la redevance Alta. Le 16 décembre 2024, la Société a acquis d'Alta, et Alta a vendu à la Société, tous les droits, le titre et l'intérêt d'Alta dans la redevance Alta, en contrepartie d'une somme de 500 000 \$.

Durant l'exercice terminée le 31 décembre 2024, la société a emprunté et remboursé des avances de 925 000 \$ auprès de certains administrateurs de Yorbeau soit Messieurs Dany Laflamme, Georges Bodnar et Henri Gélinas. Ces prêts sur billets ont été accordés soit directement ou par l'intermédiaire de sociétés qu'ils contrôlent. Ces billets étaient remboursables sur demande et portaient intérêt au taux de 12% par année. Les intérêts ainsi payés étaient d'un montant de 53 386 \$.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des trois catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) et juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les passifs financiers sont classés et évalués en deux catégories : coûts amortis ou JVRN. Les actifs financiers de la Société, soit la trésorerie, les placements en obligations, les débiteurs (à l'exception des taxes à recevoir), les dépôts en fidéicommis et le solde de prix de vente de titres miniers, sont catégorisés et évalués au coût amorti. Tous les passifs financiers de la Société, soit les fournisseurs et autres créances (excepté les salaires à payer), les autres sommes à payer et le prêt, sont aussi catégorisés et évalués au coût amorti.

INSTRUMENTS FINANCIERS(suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés postérieurement à leur comptabilisation initiale, à moins que la Société ne détecte des changements dans son modèle d'entreprise dans la gestion des actifs financiers et revienne sur la classification des actifs financiers

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN COURS

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires dont de catégorie A dont 461 588 330 étaient émises et en cours au 31 décembre 2024. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 6 400 000 actions à des prix variant de 0,05 \$ à 0,065 \$ l'action.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur son profile SEDAR+ au www.sedarplus.ca.